



Eh bien parlez maintenant !

publié le 18/12/2019

Descriptif :

Les élèves de 3ème Marine ont participé mardi 10 décembre 2019 au concours d'expression orale Dire pour convaincre organisé par l'AMOPA17 (Association de l'Ordre des Palmes Académiques) et le département de la Charente Maritime.

[lire la suite ...](#)

Le jury, réuni dans la salle de français réaménagée pour l'occasion, se composait de Mme Morgan, conseillère municipale, Mme Taillé, déléguée des parents d'élèves, Mr Rousseau, CPE, Mme Rodriguès, gestionnaire, Mme Chevallereau, agent polyvalent et de Mme Boulogne, professeure documentaliste.

Chaque élève a présenté trois minutes durant, devant le jury et un public composé des camarades de classe, du professeur de Lettres et du chef d'établissement, la réflexion que lui inspirait le sujet de la phase A du concours : Les vertus de l'investissement. Une succession de belles prestations a pu être appréciée. Chaque adulte à l'issue de l'épreuve s'accordait à souligner l'investissement de tous les jeunes apprenants : le gros effort fait pour vaincre son trac et la qualité des argumentations. Quentin, Marie, Lalie, Elisa, Luna, Justine et Emmy se sont particulièrement illustrés et se sont qualifiés pour la phase B du concours qui aura lieu en mars 2020.

Ce projet s'inscrit dans l'expérimentation de l'apprentissage de l'éloquence demandée par le ministère de l'Education Nationale à laquelle participe le collège Didier Daurat et vise à donner du sens aux cours d'art oratoire prodigués par Mme Delubriac, en charge de l'expérience. Il s'agit ainsi d'amener les élèves à dépasser leur peur de prendre la parole en public, leur donner des outils et méthodes pour mieux s'exprimer, leur insuffler surtout le goût ainsi que l'envie de jouer avec notre belle langue française.

Projet porté par Mme DELUBRIAC, professeure de Lettres

Portfolio



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.